

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le

ID : 038-213802358-20260320-1120263-AI

SLO

**Mairie de Miribel-Lanchâtre**  
58 Chemin de Chapoteyre  
38450 MIRIBEL-LANCHATRE

Tel : 04.76.34.00.42

Courriel : [mairie@miribel-lanchatre.fr](mailto:mairie@miribel-lanchatre.fr)



## ARRÊTÉ n° 09-2026 PORTANT DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

Le Maire de la commune de Miribel Lanchâtre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-18 conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints

Vu le procès-verbal du 20 Mars 2026 pour l'élection du Maire et des Adjointes

### - ARRÊTE -

**Article 1 :** A compter du 20 Mars 2026, M BAILLY François, 3-ème adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines concernant les finances et la communication.

**Article 2 :** Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire, le 3-ème adjoint ».

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et copie en sera adressée au Préfet.

Fait à Miribel Lanchâtre, le 20 Mars 2026

Le Maire,

Michel GAUTHIER



Notifié le 20 mars 2026

Signature de l'intéressé :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'François Bailly', written over a horizontal line.